







Les caractéristiques principales sont :

-  L'envie de faire du mal à quelqu'un,
-  La répétition des faits entre les mêmes personnes,
-  La relation de force dominant/dominé.

Les 3 types de personnes impliquées sont :

-  Le harceleur = celui qui harcèle
-  La victime = celle qui subit
-  Le(s) témoin(s) = ceux qui regardent



Qu'est-ce que le cyber-harcèlement ?

C'est quand le harcèlement commence ou se poursuit sur [les réseaux sociaux](#).

Ce type de harcèlement possède plusieurs caractéristiques :

Pour le harceleur :

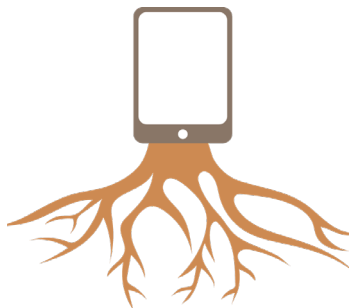
- # Reste anonyme ;
- # Utilise la violence verbale ;
- # Ne voit pas la victime en face ;
- # Ne connaît pas toujours sa victime.

Ce type de harcèlement se poursuit après l'école et s'introduit dans la vie privée. Même chez soi, on n'est plus en «sécurité».

De plus, cela devient



public, tout le monde le voit et se propage au-delà des connaissances.



Sur Internet, les traces restent permanentes.

Quelles sont les conséquences de ces actes ?

En général, le harceleur s'en prend à une victime vulnérable, qui n'arrive pas à se défendre. Elle subit sans pouvoir agir. Cela peut mener à une perte de confiance en soi, un décrochage scolaire, changement d'humeur, repli sur soi, dépression, etc.

Dans des cas extrêmes, la victime peut penser au suicide et passer à l'acte.

En tant que harceleur, les conséquences de ses actes peuvent être puni par la loi. Cela peut avoir des conséquences également psychologiques dû à des remords.



Comment réagir ?


[Si tu es victime](#) : n'hésite pas à en parler à tes parents, amis, éducateurs, professeurs, personne de confiance, etc. Ne reste pas sans rien dire !

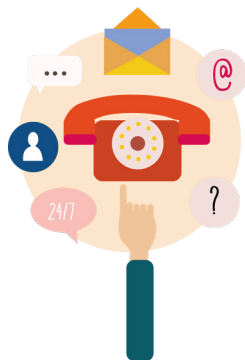
[Si tu es témoin](#) : parles-en aussi à tes parents,


professeurs ou éducateurs. Ne participe pas au harcèlement, essaie plutôt d'aider la victime.

Si tu es harceleur : mets-toi à la place de la victime, si c'était toi, tes amis ou quelqu'un de ta famille, que ferais-tu ? Tes actes ne resteront pas impunis et des sanctions peuvent être prises à ton égard.

Qui contacter ?

 Le service écoute enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles : tu peux les contacter de façon anonyme et gratuitement en composant le 103.





 Child Focus t'informe sur les comportements à adopter en matière de cyber-harcèlement. Tu peux les contacter gratuitement au 116 000.


www.childfocus.be

 Le service Droits des Jeunes te renseigne sur tes droits en tant que mineur.

www.sdj.be

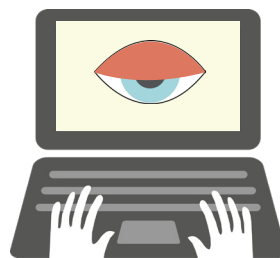
 Ton école : professeurs, éducateurs, centre PMS, directeur, etc.

 Ton entourage : famille, amis, personnes de confiance, etc.

 La police : tu peux signaler les faits de harcèlement auprès du commissariat de police de ta région.

www.police.be

LE (CYBER)HARCÈLEMENT



Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement peut prendre différentes formes :



VERBAL

insultes, moqueries, rumeurs, réflexions déplacées, menaces, etc.



CORPOREL

coups, blessures, violences physiques, etc.

MATÉRIEL

vol, destruction ou dégradation d'objets, racket, etc.



RELATIONNEL

rejet, exclusion, etc.